

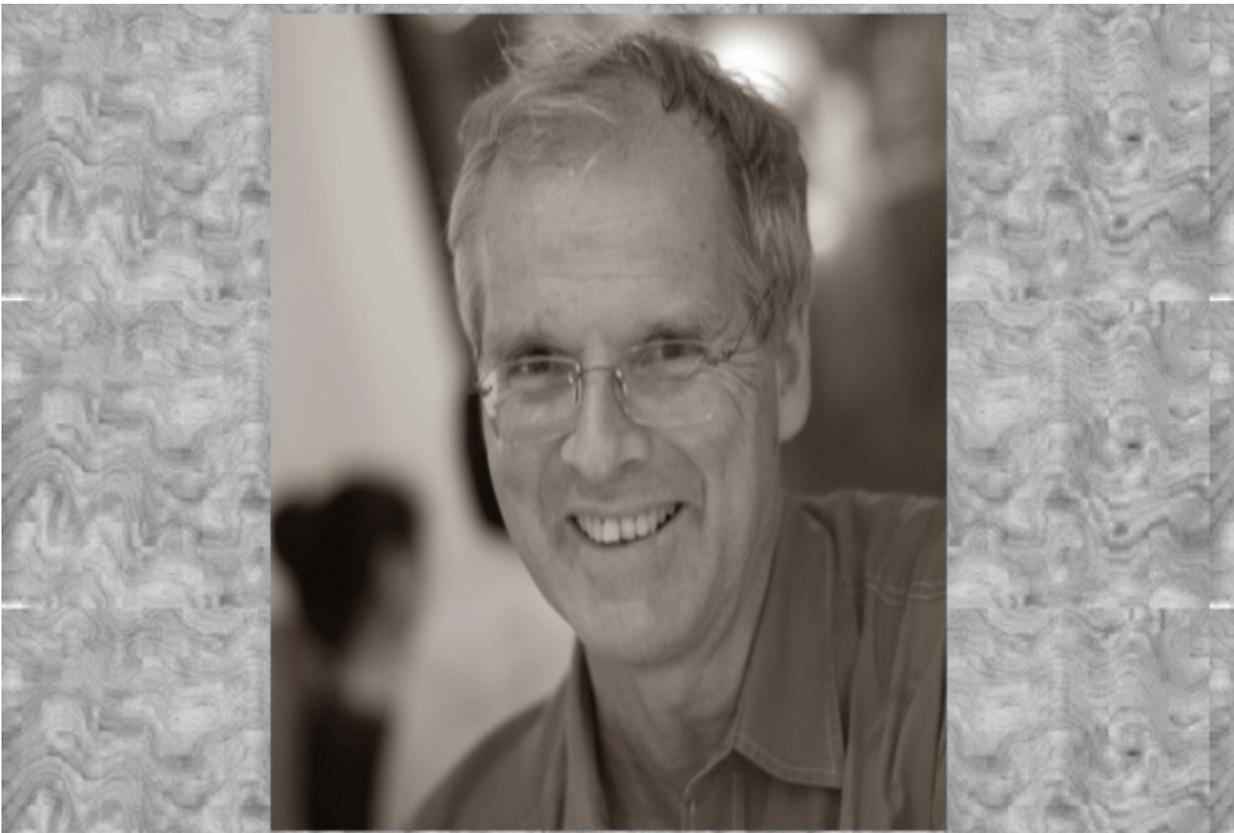
Interactions UTC

1. [Interactions, le Magazine des Technologies Emergentes](#)
2. [Thématiques](#)
3. [Science de l'information: information, automatique, décision](#)
4. Quel futur pour l'emploi et le salariat ? (2) : une autre vision du travail et des revenus

Quel futur pour l'emploi et le salariat ? (2) : une autre vision du travail et des revenus

Nous publions en deux parties ce texte de l'économiste Yann Moulrier-Boutang, auteur de « L'abeille et l'économiste ». Dans la première partie il explore les racines de la crise et les conséquences de la révolution numérique. Dans la seconde partie ci-dessous il avance des solutions possibles.

27 mai 2016



Les « solutions » possibles

Face à une situation de chômage technologique structurel très important qui relègue les espoirs de plein emploi au rang de vœux pieux, il existe au fond trois positions qui conduisent à trois solutions différentes.

La première consiste à penser que le capitalisme qui est en train d'émerger n'est pas substantiellement différent du capitalisme industriel et que la transition se fera d'autant mieux qu'on prendra le plus rapidement **des mesures d'ajustement** de la main d'œuvre aux nouvelles formes de production (*lean management*, rationalisation de la main d'œuvre, augmentation de productivité), que les entreprises regagneront des marges de profits et donc embaucheront.

La solution passerait par une baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée, une activation des dépenses de chômage par une formation systématique, une plus grande adaptation des métiers. Les salariés devraient souffrir momentanément de chômage, mais l'emploi devrait redémarrer sur la base d'un contrat de travail

unique (moins de sûreté de l'emploi pour les salariés protégés avec par exemple l'adoption d'un contrat de travail unique, mais davantage d'emplois) discours entendu aussi bien en France qu'en Chine récemment. C'est la position néolibérale.

La seconde analyse reconnaît que le capitalisme nouveau est différent du capitalisme industriel, mais que le contrat de travail salarié « protégé » peut être imposé aux entreprises par l'État et rester le socle de la protection sociale. C'est en gros le socle commun à tous les refus de la gauche des aménagements du Code du travail vers **plus de flexibilité** pour obtenir davantage de création d'emploi.



L'affrontement de ces deux positions a dominé la scène politique

depuis 1975 et la discussion en cours en France autour de la loi El Khomri en constitue une illustration parfaite. La première position l'a largement emporté depuis la contre-révolution thatchérienne et reaganienne, réduisant la seconde à une résistance dans un pré carré de plus en plus réduit.

C'est au reste ce constat d'impuissance de la gauche traditionnelle, combinée à l'effondrement en 1989 des régimes socialistes d'obédience soviétique et l'hybridation chinoise très curieuse d'un socialisme autoritaire combiné à un développement d'un capitaliste de marché débridé, qui a conduit Tony Blair et son mentor idéologique Anthony Giddens bientôt suivis dans toute l'Europe, à désertier la social-démocratie au nom d'un réalisme économique.

Avec dix ans de retard, par rapport à l'Allemagne (Lois Hartz), vingt ans par rapport au Royaume-Uni, les débats français sur la réforme du Code du travail retrouvent ces mêmes lignes de fracture.

Ces deux solutions ou une motion chèvre/choux combinant les deux épuisent-elles toutes les possibilités ? Il est permis d'en douter d'autant qu'une troisième solution est en train de s'esquisser sous nos yeux.

Deux pistes qui tournent court

Le problème que rencontrent ces deux « solutions » est simple et tient en un seul mot : **l'impossibilité constatée d'un retour à une croissance durable de plein emploi** et une crise de l'État Providence. Michel Rocard avait assez lucidement craché le morceau dans les années 1990. Avec Nouvelle Donne et Pierre Larrouturou (*La gauche n'a plus droit à l'erreur*, Flammarion, 2013) il avait récidivé. Sans beaucoup de succès à gauche. C'est dommage. En apparence, mais en apparence seulement, les recettes néolibérales ont paru l'emporter d'abord sous la forme des purges d'austérité à la Thatcher (réduction des dépenses publiques, de l'endettement de l'État, des privatisations) ensuite par les recettes du nouveau Labour anglais dérégulant le marché du

travail.

Mais l'instabilité financière qui s'est traduite par des crises très fortes dont celle de 2008 qui a failli devenir systémique, les médiocres bilans en termes d'emplois, des déficits budgétaires croissants, l'explosion des inégalités, le recours croissant à des retraites par capitalisation et non plus par répartition ont montré que la première solution ne parvenait pas à stabiliser un véritable régime de croissance.

Inverser la courbe du chômage au prix d'une dégradation des emplois offerts surtout dans les services ce qu'on a pu voir aussi bien au Royaume-Uni, en Allemagne et aux États-Unis, tel est le cruel dilemme auquel se heurtent les politiques de lutte contre le chômage.

L'heure de la seconde solution a paru émerger avec la montée en Grèce, en Espagne d'une gauche clairement contestataire remettant en cause les dogmes de l'austérité budgétaire et du désendettement à tout prix. Il est à craindre toutefois que la seconde solution : relancer la croissance par la consommation populaire, taxer les profits des multinationales du numérique (les Gafa) imposer par la loi le respect d'un code du travail axé sur la défense du salariat canonique (contrat de travail à durée indéterminée, limitation des licenciements) ne se heurte aux transformations intenses de l'appareil productif par la deuxième vague de la révolution numérique.

L'impact de la révolution numérique

Au moment où l'économie matérielle paraît toucher enfin les dividendes des progrès de productivité des ordinateurs, un nouvel impact du progrès technique obère le redressement d'une croissance de l'emploi. C'est le drame des stratégies « d'inversion de la courbe du chômage » adoptée par le Rapport Gallois et le « redressement productif » qui voient échouer les politiques de l'offre après avoir vu échouer les politiques keynésiennes de relance de la demande. La deuxième vague d'automatisation

intellectuelle touche les tâches complexes intellectuelles, mais routinières et gouvernables par des algorithmes guidés par les valeurs statistiques

Les progrès rapides dans le remplacement d'activités mobilisant l'intellect, mais codifiés dans des programmes, et dans des données structurées par des tables de calcul, des BIG Data fournis par un nombre croissant d'objets connectés, montre que l'automatisation des immatériels qui peuvent être codifiés est déjà bien avancée. Les robots intellectuels touchent les emplois de banques, de consulting ou de mises à jour des données.

Plusieurs études en France, UK et US montrent de façon très convergente que 45 % à 55 % des emplois actuels sont directement menacés dans les 20 ans qui viennent.



Avec plus d'un tiers de la population active au chômage indemnisé ou pas, la partition traditionnelle entre le travail salarié, le travail indépendant, les professions libérales (médecins, avocats, juriste, experts) s'estompe de plus en plus. Or la protection des « indépendants » comprenons les non salariés est une lacune profonde des stratégies prônant le développement tous azimuts de la prise de risque par l'entrepreneur. On confond le risque commercial de la société avec le risque personnel de l'individu.

Les pays émergents à développement rapide (BRICS) et les nouveaux émergents (Nigéria) ne sont pas mieux lotis puisque des études récentes évaluent à plus de 80 % les emplois menacés soit par une robotisation (qui avance à grands pas en Chine) soit par le couplage des machines learning avec le big data issu des dispositifs d'objets interconnectés. Selon le World Economic Forum de Davos (janvier 2016), 5 millions d'emplois risquent de disparaître d'ici 2020 en raison de la robotisation de l'économie.

Revenu universel, emplois subventionnés et intermittence généralisée

La troisième solution consiste à envisager le couplage d'un revenu d'existence universel, d'une subvention publique des emplois faiblement qualifiés et d'un régime d'intermittence généralisée du travail

En février 2014 Martin Wolf dans le *Financial Times* tirait les leçons de la transformation considérable de l'emploi dans la seconde vague de la révolution des technologies numériques. Il ne voyait que deux mesures capables de conjurer une crise cette fois-ci politique du capitalisme tout cognitif qu'il soit.

La première serait d'**instaurer un revenu de base ou citoyen inconditionnel** pour tout membre de la société cumulable avec différentes formes d'activité (ce qui correspond pour moi à la rétribution de la contribution marchande ou non de la pollinisation humaine et de l'apport de chacun, sous différentes formes (y compris l'économie sociale et solidaire) à la productivité globale des

facteurs.

La seconde mesure encore plus surprenante de la part de ce réaliste du *Financial Times* qui n'est pas particulièrement anti-capitaliste ni révolutionnaire était de **subventionner toute participation au marché du travail** pour les tâches banales requérant du travail manuel et peu qualifié. En effet, la conséquence directe d'un revenu d'existence serait de supprimer l'incitation majeure à remplir ces emplois. La mesure proposée serait de subventionner ce type d'emploi : chaque dollar gagné par l'employé serait abondé un autre dollar destiné à en financer les cotisations sociales de l'employeur (*benefits*). Les systèmes bismarckiens à l'allemande ou semi-bismarckiens à la française deviendraient totalement beveridgiens.

Remarquons que d'ores et déjà les **mesures d'aide à l'emploi** ces 25 dernières années ont surtout consisté à exonérer les employeurs de cotisations sociales. Le Président Hollande a au reste annoncé qu'en 2017 la totalité des emplois rémunérés au salaire minimum (le smic) seraient exonérés de la cotisation sociale employeur.

Pourquoi des mesures qui auraient été taxées il y a vingt ans d'aimables utopies révolutionnaires figurent-elles à l'agenda politique ? Ce sont les transformations de l'économie qui l'expliquent.

La mue du salariat en intermittence

Le salariat aménagé par deux siècles de protection sociale passablement érodées depuis trente ans correspond-il encore au mode productif qui se dessine ? La flexibilité réclamée par les entreprises sans protection sociale comme les diverses formes de contestation de l'ubérisation croissante de l'emploi l'ont attesté, n'est pas la solution. L'idée de **flexi-sécurité** à la scandinave souvent citée, mais peu imitée réellement, dernier espoir de ceux qui voudraient sauver le modèle d'un salariat stable et protégé, suffirait-elle à endiguer le tsunami du chômage technologique ? Là

encore on peut en douter.

La troisième solution de plus en plus évoquée par l'aile marchante du capitalisme numérique comme nous l'avons montré consiste à remodeler profondément ce qu'a été le salariat. Son modèle de contrat se met à ressembler à de **l'intermittence ou de l'intérim généralisés**, à des contrats liés à des projets de quelques années (Rapport Vizille) ou à de l'événementiel ou enfin à des participations à des poly activités (ce qui correspond au monde vécu par les fondateurs de startups, les bénévoles opérant dans les fablabs).

Mais à la différence du modèle de flexibilité néo-libérale, la protection sociale fondamentale est fournie par un revenu d'existence généralisé à tous pour toute la durée de la vie. La solution à la précarisation croissante du marché du travail y compris pour les classes créatives est un revenu minimum d'existence détaché de l'emploi dans le marché. De l'emploi et pas du travail rémunéré ou de l'activité bénévole.

La révolution du revenu universel

C'est une transformation considérable. Quand il s'agissait de financer un RSA amélioré à la marge (de l'ordre de 550 euros par personne) se substituant à l'ensemble des prestations fournies par les assurances maladie, chômage, les retraites, les aides au logement, les besoins de financement pouvait être couverts par le recours au système actuel des impôts.



Le financement d'un revenu d'existence à un niveau équivalent à celui du smic ne peut pas être assuré par les impôts directs actuels (système Beveridgien) ou par les cotisations sociales (système bismarckien ou mixte à la française) ne constituent pas la solution quand bien même il serait partiellement remplacé par un impôt sur. Un impôt sur le capital ou sur la consommation (via la TVA) ne suffiraient pas non plus.

La récente étude de Thomas Chevandier, Jérôme Héricourt, Groupe de travail Revenu universel de la Fondation Jean-Jaurès jean-jaures.org/nos-productions/le-revenu-de-base-de-l-utopie-a-la-realite propose un revenu de base à 750 euros. La totalité des transferts opérés par le système actuel correspond à 800 euros par mois et par Français. La solution proposée par ce Think Tank proche du Parti socialiste y consacrerait les ressources actuelles des assurances maladies, handicap, chômages, retraites. L'allocation couvrirait les plus de 18 ans. Les besoins de financement seraient couverts par les modes de financement de la protection sociale actuelle. Un correctif serait effectué pour les retraités qui toucheraient une fois et demie la somme standard.

Les principaux défauts de ce plan c'est qu'il décolle trop peu du niveau de pauvreté pour avoir un impact macro-économique de résorption massive des inégalités et de remède à la précarisation de 25 % de la population active. Il présente au reste un très grand risque de livrer la protection sociale au marché financier de la capitalisation.

Le BIEN (Basic Income Earth Networks) en particulier l'économiste

Philippe Van Parijs qui en est l'un des fondateurs explique que le revenu de base doit être le plus élevé possible selon les pays. Nous pensons pour notre part qu'en France il devrait remplacer le salaire minimum et atteindre entre 1 100 et 1 200 euros par personne (y compris les enfants) si l'on veut en faire un outil de flexibilisation de la création d'activité protégée quelle que soit sa modalité (emploi salarié classique, intermittent, partiel, occasionnel, bénévole). Voir notre contribution à paraître dans la revue *Multitudes* 2016/2, juin, n° 63.

Dès que le revenu universel dépasse l'effort actuel de redistribution, il est illusoire de compter le financer à prélèvement constant. Mais nous savons que le système actuel d'impôt direct ou indirect est à la limite de la rupture. Il faut donc changer totalement le système des impôts en le remplaçant par **une taxe uniforme sur toutes les transactions monétaires et financières** (solution proposée par René Montgranier dans les années 1980).

Il y a actuellement 10 fois plus de transactions financières et monétaires mondiales que de PIB (700 000 milliards contre 70 000). Une taxe de 5 % sur toutes ces transactions perçues directement par les banques représenteraient 35 000 milliards même si le régime de croisière de cet impôt en situation normale pourrait être situé entre 1,5 et 2,5 %. Cette logique de taxation correspond au fait qu'aujourd'hui la richesse se crée dans la circulation et les flux et pas sur des stocks (le capital, le revenu, le profit, le patrimoine).

Pour mémoire en France le PIB en 2013 a été de 2539 milliards d'euros ; sur 25 400 milliards d'euros de flux financiers cette taxe pollen à 5 % représenterait 1270 milliards. En 2013 le budget de la France avait été de 386 milliards d'euros de recettes et de 455 milliards de dépenses ; le budget social de la nation avait été de 469 milliards d'euros de dépenses.

Le remplacement de tout le système actuel fiscal (impôts directs, indirects) par cette taxe uniforme perçue par les banques (qui du

même coup deviendraient des annexes de l'appareil fiscal de l'État et permettraient à ce dernier d'avoir ses recettes en temps réel) est **doublement redistributif dans les faits**. 1°) Compte tenu de l'assiette de la richesse actuelle aussi bien productive que patrimoniale c'est dans les flux financiers et monétaires que l'essentiel de la richesse des plus riches se fabrique ; 2°) en permettant le financement des dépenses de l'État largement, en réduisant le déficit budgétaire, en accélérant le remboursement de la dette publique, il opérerait un puissant effet de redistribution.

Quant à l'effet incitatif à l'innovation il serait boosté d'une part par l'autonomie économique fournie à ceux qui travaillent dans des projets qui n'ont pas encore de rentabilité financière suffisante pour assurer un emploi marchand et d'autre part par un revenu contributif additionnel tel que le propose Ars Industrialis sous l'impulsion de Bernard Stiegler pour ceux qui ont une activité non rémunérée dans des centres d'innovations, des pépinières de start-up, des ateliers de co-working.

Un sondage mené en mars-avril 2016 auprès de 10 000 Européens voyait 64 % d'entre eux se prononcer en faveur d'un revenu de base (*unconditional basic income*), 58 % étant au courant de ce que cela représentait précisément caractère inconditionnel, individuel, cumulable avec une activité rémunérée.

C'est un signe des temps que la proposition d'un revenu universel ou de base soit sorti des milieux très étroits des spécialistes. Et plusieurs gouvernements commencent à voir dans cette proposition une sortie vers le haut de la crise de l'emploi et du salariat.